



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ARDROX 9814

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ARDROX 9814

Numéro du produit 53550

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées revêtement de surface

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 53550

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ARDROX 9814

Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED MIDDLE, HYDROCARBONS, C13-C16, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 0.03% AROMATICS.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED MIDDLE > = 25 - < 50%		
Numéro CAS: 64742-46-7	Numéro CE: 265-148-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119826592-36
Classification Asp. Tox. 1 - H304		
HYDROCARBONS, C13-C16, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 0.03% AROMATICS. > = 10 - < 25%		
Numéro CAS: —	Numéro CE: 934-954-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119826592-36-XXXX
Classification Asp. Tox. 1 - H304		
TRIPHENYL PHOSPHATE > = 0.25 - < 1%		
Numéro CAS: 115-86-6	Numéro CE: 204-112-2	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
2-(HEPTADECENYL)-4,5-DIHYDRO-1H-IMIDAZOLE-1-ETHANOL > = 0.1 - < 0.25%		
Numéro CAS: 27136-73-8	Numéro CE: 248-248-0	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

ARDROX 9814

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition	Mineral oil, highly refined, DMSO < 3% (IP346) Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.
--	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Aldéhydes. Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Contenir et collecter les eaux d'extinction. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

ARDROX 9814

Précautions individuelles Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Acides forts. Stocker à des températures comprises entre 10°C et 40°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

TRIPHENYL PHOSPHATE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 3 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

TRIPHENYL PHOSPHATE (CAS: 115-86-6)

DNEL	- Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.033 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Eau douce; 0.076 µg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

ARDROX 9814

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Caoutchouc nitrile. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à gaz, type A2. EN 136/140/141/145/143/149 S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Absence de données.
Point de fusion	<0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	> 93°C
Taux d'évaporation	Absence de données.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.

ARDROX 9814

Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Absence de données.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.94 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	7.4 mm ² /s @ 40°C
Propriétés explosives	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Absence de données.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Autres informations	Aucune information requise.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
---	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

ARDROX 9814

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
Aldéhydes. Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Absence de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Absence de données.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Absence de données.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Absence de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Absence de données.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané

Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED MIDDLE

ARDROX 9814

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

HYDROCARBONS, C13-C16, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 0.03% AROMATICS.

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED MIDDLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >100 mg/l, Poissons

HYDROCARBONS, C13-C16, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 0.03% AROMATICS.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >1028 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: >3193 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 hours: >10000 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 1000 mg/l, Daphnia magna

TRIPHENYL PHOSPHATE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 0.28-0.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 0.86-1.2 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 0.6-4 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

2-(HEPTADECENYL)-4,5-DIHYDRO-1H-IMIDAZOLE-1-ETHANOL

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

ARDROX 9814

Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 0.33 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , : 48 mg/l, Daphnia magna
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Facteur M (chronique)	1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants**DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED MIDDLE**

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

HYDROCARBONS, C13-C16, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 0.03% AROMATICS.

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation (%) 74: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED MIDDLE**

Potentiel de bioaccumulation Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

HYDROCARBONS, C13-C16, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 0.03% AROMATICS.

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED MIDDLE**

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

HYDROCARBONS, C13-C16, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 0.03% AROMATICS.

Mobilité Indéterminé.

Tension de surface 0.0264 mN/m @ @25°C

ARDROX 9814

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

HYDROCARBONS, C13-C16, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 0.03% AROMATICS.

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

HYDROCARBONS, C13-C16, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 0.03% AROMATICS.

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ARDROX 9814

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ARDROX 9814

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	20/07/2018
Numéro de version	2.000
Remplace la date	24/01/2018
Numéro de FDS	53550

ARDROX 9814

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	J Spenceley